

## AUTORISATION PARENTALE (un par enfant)



Je, soussigné (e) Mlle - Mme - M. ....  
Père - Mère - Représentant légal

Adresse : .....

Commune ..... Code postal .....

Adresse email : .....

### SOUHAITE INSCRIRE MON ENFANT :

NOM ..... Prénom .....

Date de naissance et âge .....

Scolarisé à l'école de ..... en classe de .....

AUX MERCREDIS DU SIGALE :  A SAINT MAURICE-DE-SATONNAY

A SOLUTRE-POUILLY

Pour les 7 mercredis de la période 1 (du 5 septembre au 17 octobre)

Pour les 7 mercredis de la période 2 (du 7 novembre au 19 décembre)

Pour les 14 mercredis des périodes 1 et 2

• J'autorise le responsable à prendre toutes dispositions en cas d'urgence:  Oui  Non

• Observations d'ordre médicale (allergies, asthme...) et conduite à tenir. Ces informations seront transmises au secours le cas échéant. Si PAI, fournir une copie :  
.....  
.....

• Je reconnais que mon enfant est à jour de ses vaccinations et qu'à ma connaissance il ne présente pas de contre indication à sa participation aux mercredis du SIGALE :  Oui  Non

• Chaque mercredi à 12h00 mon enfant est autorisé à partir seul :  Oui  Non

• Personnes autres que vous-même autorisées à déposer et à récupérer votre enfant :  
.....  
.....

• J'autorise mon enfant à une exposition médiatique :  Oui  Non

• N° de téléphone pour vous joindre en cas de besoin les mercredis :

1 : ..... 2 : ..... 3 : .....

• Je reconnais être titulaire d'une assurance en responsabilité civile

• J'autorise le SIGALE à communiquer mes coordonnées pour faciliter le covoiturage :

Oui

Non

• Situation de famille du représentant légal signataire de la présente autorisation .....

• Je déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement des mercredis du

SIGALE et m'engage à les respecter. Fait à ..... Le .....

Signature

## A SOLUTRE

### PERIODE 1 :

#### Ateliers PHOTO et ARTS PLASTIQUES

Les mercredis du 5 septembre au 17 octobre 2018 De 9h00 à 12h00

Accueil de 8h00 à 9h00 et 12h00 à 12h30

Lieu d'accueil : Garderie de Solutré (à coté de l'école et de la mairie)

Age : 5 ans révolus à 11 ans Capacité : 30 places

Encadrement : Emilie Fontaine, Virginia Augoyard et Elodie Rey (coordinatrice)

Prix forfaitaire pour les 7 mercredis : SIGALE : 49.50 € - Extérieurs : 99.00 €

### PERIODE 2 :

#### Ateliers ASTRONOMIE et CLOWN

Les mercredis du 7 novembre au 19 décembre 2018 De 9h00 à 12h00

Accueil de 8h00 à 9h00 et 12h00 à 12h30

Lieu d'accueil : Garderie de Solutré (à coté de l'école et de la mairie)

Age : 5 ans révolus à 11 ans Capacité : 30 places

Encadrement : Franck Boyat, Nathalie Vachon et Elodie Rey (coordinatrice)

Prix forfaitaire pour les 7 mercredis : SIGALE : 49.50 € - Extérieurs : 99.00 €

## A SAINT MAURICE-DE-SATONNAY

### PERIODE 1 :

#### Ateliers ASTRONOMIE et FABRICATION DE JEUX TRADITIONNELS

Les mercredis du 5 septembre au 17 octobre 2018 De 9h00 à 12h00

Accueil de 8h00 à 9h00 et 12h00 à 12h30

Lieu d'accueil : Garderie de Saint Maurice (à coté de l'école et de la mairie)

Age : 5 ans révolus à 11 ans Capacité : 30 places

Encadrement : Franck Boyat, Laurent Fayard et Nathalie Guilbaut (coordinatrice)

Prix forfaitaire pour les 7 mercredis : SIGALE : 49.50 € - Extérieurs : 99.00 €

### PERIODE 2 :

#### Ateliers ANGLAIS LUDIQUE et MUSIQUE-CHANT

Les mercredis du 7 novembre au 19 décembre 2018 De 9h00 à 12h00

Accueil de 8h00 à 9h00 et 12h00 à 12h30

Lieu d'accueil : Garderie de Saint Maurice (à coté de l'école et de la mairie)

Age : 5 ans révolus à 11 ans Capacité : 30 places

Encadrement : Blandine Berrez, Eric Bensoussan et Nathalie Guilbaut (coordinatrice)

Prix forfaitaire pour les 7 mercredis : SIGALE : 49.50 € - Extérieurs : 99.00 €

## MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Suite au retour à la semaine de 4 jours d'école de l'ensemble des communes du SIGALE, à l'exception de celle d'Hurigny, à compter de septembre 2018, le SIGALE met en place une nouvelle action, « les mercredis du SIGALE ».
- Se voulant une extension des stages vacances, cette action vise à apporter une réponse aux familles les mercredis matins, dans la mesure où les enfants n'auront plus école.
- Dans un premier temps ces mercredis du SIGALE se dérouleront sur 2 sites, à Solutré-Pouilly et à Saint Maurice-de-Satonnay, et en matinée de 8h00 à 12h30.
- **Un enfant devra s'inscrire pour une ou deux périodes de 7 semaines**, ce, afin de pouvoir mener de réels projets avec les enfants. **Le prix est forfaitaire.**
- Les mercredis du SIGALE sont accessibles à tous les enfants âgés de 5 ans révolus à 11 ans.
- Sur chaque site et chaque période deux activités sont proposées. Sur chaque site, 2 groupes d'âge seront constitués et chaque groupe, chaque mercredi, bénéficiera des 2 activités.
- En plus des intervenants spécialisés et professionnels de leur discipline, une coordinatrice sera présente sur chaque site, assurant notamment les temps d'accueil.
- Programme type d'un mercredi matin :
  - 8h00-9h00 : Accueil des enfants
  - 9h00-10h15 : Atelier N°1
  - 10h15-10h45 : Récréation et goûter tiré du sac
  - 10h45-12h00 : Atelier N°2
  - 12h-12h30 : Départ des enfants
- Les enfants résidant dans une des communes du SIGALE bénéficient d'une priorité temporaire d'inscription et d'un prix réduit. Les enfants des communes extérieures peuvent s'inscrire lors d'un second temps et s'acquitter du prix « extérieurs ».
- Une réduction de 30% sera accordée aux familles résidant sur les communes du SIGALE pour toute inscription simultanée de 3 frères et sœurs.
- Le règlement s'effectuera à l'inscription, par chèque, chèque vacances ANCV, atouts jeunes et espèce. **Forfait pour 7 mercredis, pas de paiement à la 1/2 journée.**
- Afin de faciliter le covoiturage, nous pourrions vous communiquer les coordonnées des inscrits qui nous y auraient autorisés.
- PAI : si votre enfant dispose d'un PAI, il est impératif de nous fournir sa copie.
- Si moins de 50% de la capacité d'accueil d'un site est atteinte une semaine avant le début effectif des ateliers, le SIGALE se réserve un droit d'annulation.

## MODALITES D'INSCRIPTION

- Remplir un coupon réponse et venir finaliser l'inscription au siège du SIGALE
- **A PARTIR DU MERCREDI 20 JUIN POUR LES RESIDANTS SIGALE**
- **A PARTIR DU LUNDI 2 JUILLET POUR LES EXTERIEURS.**

Communes SIGALE : Azé-Charnay-Davayé-Hurigny-Péronne-Saint Maurice DS-Solutré-Sancé-Saint Martin BR-Vergisson

Année scolaire 2018-2019

**NOUVEAU**

**LES  
MERCREDIS  
DU SIGALE**

**De 5 à 11 ans**

**A SOLUTRE ET  
A SAINT MAURICE-DE-SATONNAY**

**De 8h00 à 12h30**

**Inscriptions par période de 7 semaines**



**1ère période :**

**3 septembre - 19 octobre 2018**

**2ème période :**

**5 novembre - 21 décembre 2018**

190, allée du conseil des enfants 71850 Charnay-les-Mâcon

☎ 03 85 34 66 60 ou 06 83 26 25 77

@ sigale.dg@wanadoo.fr 🌐 www.lesigale.fr 📺 Le Sigale